



QU'EST-CE QU'UN DERIVE DE CHANGE ?

Les dérivés de change sont des contrats financiers négociés de gré à gré (en anglais OTC : « *Over The Counter* ») qui se concluent en dehors des marchés réglementés directement entre un vendeur et un acheteur. La Banque est en principe la contrepartie du client dans l'opération.

Un dérivé de change confère des droits à terme ou des droits conditionnels liés à l'évolution d'un couple de devises sous-jacentes.

Il existe deux types de contrats de dérivés de change :

- 1- les contrats d'échange (exemple : change à terme) ;
- 2- les contrats d'option : l'acheteur de l'option paie une prime contre la faculté d'exercer l'option en fonction de l'évolution du sous-jacent devises.

Trois principales catégories de sous-jacents :

- Devises G7 : Etats Unis (USD), Japon (JPY), Allemagne (EUR), France (EUR), Italie (EUR), Canada (CAD), Royaume Uni (GBP)
- Devises hors G7
- Devises transférables : Devises ne pouvant être échangées en dehors du marché local. A titre d'exemple : le peso argentin (ARS), le dollar taïwanais (TWD) ou le won coréen (KRW)

Un contrat de dérivé de change ne peut être résilié par anticipation qu'avec l'accord de la contrepartie et sous certaines conditions. L'investisseur doit en particulier garder à l'esprit que, selon les circonstances, il pourra difficilement obtenir la clôture anticipée de sa position, ou alors seulement à un coût élevé. L'investisseur doit prendre en considération non seulement le risque de marché, comme pour les dérivés négociés sur les marchés réglementés, mais également d'autres risques tels que le risque de volatilité, le risque de liquidité, le risque de contrepartie sur BNP Paribas, etc.

En outre, il convient de noter que la résiliation anticipée d'un contrat de dérivé de change engendre le versement d'une soulte en la faveur de l'investisseur ou en sa défaveur. Cette soulte est calculée en fonction des conditions de marché au jour de la résiliation du contrat et correspond au montant que BNP Paribas recevrait de la part de l'investisseur ou lui verserait à cette date si la Banque devait reprendre l'intégralité des droits et obligations financiers de l'investisseur au titre du contrat.

La présente fiche traite uniquement de l'utilisation de ces contrats comme instruments de couverture du risque de change.

REPERES

- Les caractéristiques des dérivés de change sont spécifiées contractuellement.
- Les dérivés de change peuvent prendre plusieurs formes.
- Le nominal et la maturité dépendent des besoins du client.

Cette fiche vous présente les deux principaux contrats de dérivés de change :

- Change à terme
- Option de change

**Présentation du change à terme et de l'option de change****CHANGE A TERME**

Une opération de change à terme vous permet de fixer, aujourd'hui, le cours de vente ou d'achat d'une devise à une date future.

L'opération de change à terme vous permet de vous protéger contre un risque de change, en annulant l'incertitude quant à l'évolution d'une devise par rapport à une autre. Le cours à terme d'une devise contre une autre devise est différent du cours au comptant (ou **spot**).

OPTION DE CHANGE

L'achat d'une option de change confère le droit - et non l'obligation - d'acheter (Call/option d'achat) ou de vendre (Put/option de vente) une quantité donnée (nominal) de devises contre une autre devise (sous-jacent), à une date ou durant une période donnée (date d'échéance) et à un prix déterminé lors de la conclusion de l'option (prix d'exercice).

L'achat d'une option permet de se couvrir contre une évolution défavorable du taux de change, tout en pouvant bénéficier de son évolution favorable, contrairement aux contrats à terme qui ne permettent que de se couvrir. La perte maximale supportée par l'acheteur si l'option n'est jamais exercée correspond au montant de la prime payée. Le profit est théoriquement illimité pour l'acheteur.

Le **Call** confère à son détenteur, moyennant le paiement d'une prime, le droit d'acheter à un prix d'exercice donné, une quantité déterminée de devises contre une autre devise. En tant qu'outil de couverture, il permet à son détenteur de bénéficier d'un taux de change à terme favorable à l'échéance en cas de dégradation à la baisse du taux de change spot. Cependant, si à la date d'échéance, le taux de change spot est plus avantageux que le taux de change à terme, l'acheteur peut bénéficier pleinement de l'évolution favorable en ne levant pas l'option et en passant son opération directement sur le marché. En effet, le détenteur est libre d'exercer ou non l'option.

Le **Put** confère à son détenteur, moyennant le paiement d'une prime, le droit de vendre à un prix d'exercice donné, une quantité déterminée de devises contre une autre devise. En tant qu'outil de couverture, il permet à son détenteur de bénéficier d'un taux de change à terme favorable en cas de dégradation à la hausse du taux de change spot. Cependant, si à la date d'échéance, le taux de change spot est plus avantageux que le taux de change à terme, l'acheteur peut bénéficier pleinement de l'évolution favorable en ne levant pas l'option et en passant son opération directement sur le marché. En effet, le détenteur est libre d'exercer ou non l'option.

L'achat d'une option de change est un outil de gestion dynamique du risque de change :

- la revente de l'option est possible avant son échéance aux conditions de marché, sa valeur évoluant jusqu'au terme du contrat en fonction de la différence entre le taux de change à terme et le taux de change spot ;
- il est loisible au détenteur de l'option de l'exercer ou non : si le taux de change spot est plus intéressant que le taux de change à terme, il est possible d'acheter ou de vendre les devises directement au cours comptant sur le marché.

**Quels sont les risques associés aux dérivés de change ?**

Toute opération de marché sur un dérivé de change comporte des risques, du fait notamment des variations des cours des devises. Au regard de ces risques, tout investisseur doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération.

CHANGE A TERME

Vous pouvez subir un manque à gagner en cas d'amélioration des parités de change.

OPTION DE CHANGE

L'achat d'une option de change se traduit par le versement par l'acheteur d'une prime. Son montant est proportionnel au nominal et payable dès la conclusion du contrat. **La prime payée correspond à la perte maximale possible.**

En cas d'évolution défavorable des parités de change, l'option n'est pas exercée et la prime payée lors de la souscription est perdue.

Ce qu'il faut savoir avant de souscrire une opération de change à terme ou d'acheter une option de change

1. Vous devez lire attentivement la documentation qui vous est remise (fiche produit, Document d'informations clés...).
2. Vous devez signer une documentation contractuelle spécifique avec la Banque (convention-cadre), qui reprend les règles de place.
3. Ces dérivés sont des contrats qui s'adressent à des investisseurs sachant apprécier les risques liés à ces contrats. Ce sont des instruments financiers complexes à manier avec précaution. Vous devez vous informer sur l'évolution des parités de change et garder à l'esprit la date d'échéance.

Les frais**CHANGE A TERME**

- Intégration d'une marge dans le calcul du cours à terme communiqué au client.
- Aucun frais de gestion, ni droit de garde.

OPTION DE CHANGE

- Intégration d'une marge dans le calcul de la prime versée par le client ou reçue par ce dernier.
- Aucun frais de gestion, ni droit de garde.

Une information détaillée sur les frais du contrat figure à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » du Document d'informations clés.

Fiscalité

Pour plus d'informations sur la fiscalité et notamment sur les dernières dispositions fiscales, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseil habituel.

**GLOSSAIRE**

- **Sous-jacent** : tout couple de devises cotées au comptant (spot).
- **Nominal** : montant sur lequel porte l'option. Ce montant s'exprime au choix dans l'une des devises concernées.
- **Prix d'exercice ou « Strike »** : cours préalablement fixé par le client auquel il pourra choisir d'exercer ou non son option.
- **Date d'échéance** : date préalablement fixée par le client au-delà de laquelle l'option cesse d'exister. Pour les options négociées en Europe, l'heure de référence du jour d'échéance est 10 heures, heure de New-York.
- **Taux de change spot** : cours de change négocié avec la Banque à la date de conclusion du contrat.
- **Taux de change à terme** : taux de change spot augmenté ou diminué des points de swap entre la date de valeur du spot (J+1 ou J+2 selon les devises) et la date d'échéance du contrat.
- **Prime de l'option** : prix de l'option, exprimé indifféremment dans une des devises du sous-jacent. Cette prime est proportionnelle au nominal et payable dès la conclusion du contrat.

En savoir plus

Votre conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.